Règlement Intérieur de l'association

Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser certaines dispositions des statuts et le fonctionnement des activités de l'association.

En cas d'erreur, d'omission ou de contradiction entre un article du présent règlement et les statuts, ces derniers font foi.

Ce règlement intérieur peut être modifié par le comité directeur sans nécessiter une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire

L'ASSOCIATION

Sections

La BAM School propose différentes sections :

- Une section SCHOOL dont l'objectif est de proposer une activité soumise à abonnement annuel : eveil et initiation à la danse, danse contemporaine, street dance, autre...
- Une section STUDIO dont l'objectif est de proposer des cours à la carte quelque soit l'activité et des stages ou autres activités ponctuelles, en général lors des vacances scolaires, jours fériés ou des week ends.
- Section SERENITE dont l'objectif est de proposer des activités sportives de détente telles que le yoga, l'assouplissement, le stretching, les pilates.
- Section SPORT dont l'objectif est de proposer des activités de renforcement musculaire.

Les activités proposées peuvent évoluer en fonction des professeurs et de la disponibilité des salles.
Seuls les adhérents à l'association ont accès à la section SCHOOL.

Neutralité politique syndicale et confessionnelle

L'Association est un groupement d'une neutralité politique, syndicale ou confessionnelle absolue.
Les discussions susceptibles de compromettre cette neutralité sont interdites au sein de l'Association.
Toute infraction à cette règle pourra, après enquête, et sur avis motivé du Comité de Direction, se traduire par la suspension ou l'exclusion de son auteur.

Dans les mêmes conditions, tout membre dirigeant ou pratiquant, convaincu d'avoir provoqué ou tenté de provoquer une ingérence politique, syndicale ou confessionnelle dans la vie de l'Association, pourra être rayé de ses effectifs par décision du Comité de Direction, après avoir été appelé à fournir des explications ; cette décision étant susceptible d'appel devant l'Assemblée Générale de l'Association.

Tenue d'une Assemblée générale

Déroulement de l'AG :
Le Président assisté de son Bureau déclare l'Assemblée ouverte et fait procéder au pointage nominatif des membres présents.

Ayant proclamé le nombre de membres présents électeurs, il constate s'il y a lieu que le quorum est atteint et fait procéder aux opérations de vote. Il peut déclarer une assemblée générale extraordinaire en cas de quorum non atteint.
Il prononce son allocution qui n'est pas soumise aux formalités d'adoption.

Il peut donner la parole au Secrétaire ou présenter lui-même le rapport moral et propose son adoption sans délibération à main levée.
Il peut donner la parole au trésorier ou présenter lui-même le rapport financier qui est soumis aux mêmes procédures.

Le Président proclame les résultats du vote en indiquant le nombre de voix recueillies.
Il déclare élus, dans la limite du nombre de sièges à pourvoir, les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix et au minimum la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au cas où la totalité des sièges ne seraient pas pourvue lors de ce vote, il serait sur le champ procédé à un second tour pour les sièges restant à pourvoir.
Aucune candidature nouvelle ne pourrait être prise en considération.
Les conditions d'éligibilité sont les mêmes que celles exigées au premier tour.

Seront évoquées en premier lieu et mises en discussion les questions qui auront été posées par écrit avant l'Assemblée, ensuite seulement, la parole sera donnée aux interpellateurs éventuels.
Il est rappelé qu'il ne peut être procédé à un vote sur questions diverses, sauf si la question a été explicitement inscrite à l'ordre du jour et mentionnée sur les convocations.

Dès que son ordre du jour est épuisé, le Président prononce la clôture de l'Assemblée générale et mention en est faite au procès-verbal.

Chartes

Les sections peuvent avoir une charte mise en place qui précise les règles d'éthique, de sécurité ou de fonctionnement spécifiques à l'activité dans la mesure où ces règles ne sont pas en contradiction avec les statuts, le règlement intérieur.

LES ACTIVITES de l'ASSOCIATION

Inscriptions et Tarifs

Pour la section SCHOOL :

L'adhésion est annuelle et non remboursable.
L'inscription est valable pour une saison dans sa totalité : elle est annuelle. L'inscription est non remboursable en cours d'année (cf section « désistement et remboursement »)

Les adhésions et les inscriptions sont ouvertes :

- Dès la fin d'année précédente : la BaM school tiendra ses adhérents informés de la possibilité de s'inscrire pour l'année à venir.
- Au forum des associations
- Au cours du mois de septembre pour les personnes qui n'ont pas pu s'inscrire au forum.
- Selon les disponibilités au sein des cours, une inscription sera proposée en janvier pour le semestre de janvier à juin.

Les adhésions et les inscriptions seront possibles sur HELLO ASSO.

Pour les autres sections :
Le règlement et les inscriptions aux cours se feront exclusivement sur le site HELLO ASSO/ BaM SCHOOL

Les tarifs sont indiqués sur Helloasso et sur la fiche Tarifs.

Coût de l'adhésion

L'adhésion est nécessaire pour les activités soumises à abonnement : section SCHOOL.
L'adhésion est annuelle (selon calendrier scolaire : pour la saison de septembre à juin) et non remboursable.

Les tarifs sont définis en assemblée générale.
Par exemple, pour l'année 2024 – 2025, les tarifs sont (et seront inchangés en pour 2025- 2026 si cela est voté en AG):

Pour les Elancourtois :

- Adhérent de 16 ans et plus au moment de l'inscription : 25 euros
- Adhérent de moins de 16 ans au moment de l'inscription : 20 euros.

Le premier adhérent est plein tarif. 5 euros sont déduis pour chaque adhérent de la même famille.
Exemple 1:
Adhérent 1 : 20 ans : 25 euros
Adhérent 2 : 14 ans : 15 euros
Adhérent 3 : 5 ans : 10 euros.

Exemple 2:
Adhérent 1 : 10 ans : 20 euros
Adhérent 2 : 8 ans : 15 euros
Adhérent 3 : 5 ans : 10 euros.

Pour les non Elancourtois

- Adhérent de 16 ans et plus au moment de l'inscription : 30 euros
- Adhérent de moins de 16 ans au moment de l'inscription : 25 euros.

Le premier adhérent est plein tarif. 5 euros sont déduis pour chaque adhérent de la même famille.
Exemple 1:
Adhérent 1 : 20 ans : 30 euros
Adhérent 2 : 14 ans : 20 euros
Adhérent 3 : 5 ans : 15 euros.

Exemple 2:
Adhérent 1 : 10 ans : 25 euros
Adhérent 2 : 8 ans : 20 euros
Adhérent 3 : 5 ans : 15 euros.

L'adhésion n'engage pas l'adhérent à s'inscrire à un abonnement annuel. L'adhésion peut être prise séparément pour bénéficier de tarifs préférentiels au sein du BaM STUDIO par exemple.

Dossier d'inscription et règlement

Pour la section SCHOOL, la participer au cours sera possible dès lors que le dossier d'inscription sera **complet**.
Il comprend :

- La validation du dossier « abonnement annuel » sur Helloasso (ou le bulletin d'inscription complété et signé Hello Asso non disponible)
- Le paiement :
    - Via Hello Asso
        - Adhésion
        - Abonnement annuel (possibilité de régler en 3 échéances : à l'inscription, en janvier, en avril)
    - Par chèque
        - 1 chèque pour Adhésion + Abonnement annuel
          Ou
        - 3 chèques pour la cotisation des 3 trimestres :
            - Cheque 1 : Adhésion + 1/3de l'abonnement sera prélevé en septembre ou octobre

- Cheque 2 : 1/3de l'abonnement sera prélevé en janvier
- Cheque 3 : 1/3de l'abonnement sera prélevé en avril

Pour l'année 2025/2026, La BaM school pourra accepter les PASS + coupons sport, les coupons sport ANCV et les coupons Labaz
En cas d'utilisation de ces coupons ; la validation de ces coupons doit être antérieure à l'inscription.

Cours d'essai

Pour la section SCHOOL, il est possible de faire 1 cours d'essai avant l'inscription définitive (pour les nouveaux élèves ou nouvelle discipline et en accord avec le professeur de danse).
Le cours d'essai doit être réalisé avant le dernier vendredi du mois de septembre/3 semaines après le début des cours.
Si les inscriptions au semestre sont ouvertes en Janvier, 2 semaines seront ouvertes aux essais dans les mêmes conditions précitées.
Un essai peut être réalisé dans différents cours/niveaux.
Le dossier d'inscription complet doit être rendu dans la semaine qui suit le cours d'essai.

Début des cours

Les cours débuteront en septembre, la date sera précisée au plus tard la première semaine de septembre. En général, les cours débutent la semaine qui suit le forum des associations.

Pour la section SCHOOL, Les adhérents pourront participer au cours uniquement si le dossier d'inscription est complet. (sauf en cas de cours test).

Pour les autres sections, les participants pourront participer au cours uniquement si le. règlement est finalisé sur HELLO ASSO et que l'inscription au créneau a été faite sur HELLO ASSO.

Cartes d'adhérents

La carte d'adhérent est remise via le site HELLO ASSO lors de l'adhésion.

Désistement et remboursement

Pour la section SCHOOL :
Toute absence ne sera pas remboursée.
Tout trimestre entamé est dû et ne sera pas remboursé.
En cas de blessure ou maladie empêchant l'adhérent de poursuivre l'année, et sur présentation d'un certificat médical, seuls les trimestres non entamés seront remboursés.

Pour les autres sections :
Aucun remboursement ne sera effectué une fois l'achat et l'inscription réalisés sur HELLO ASSO.
Sur présentation d'un certif medical , la participation au cours pourra alors être reportée, et en cas de non possibilité de pratiquer pendant plus de 3 mois ou plus de 5 mois respectivement pour les carnets de 10 ou de 20 cours, la durée de validité est reportée d'autant de mois que le temps d'arrêt.
Les cours pourront être annulés si moins de 3 personnes sont inscrites 48h avant le cours. Dans ce cas, le billet restera valable pour un autre cours.

Absence des professeurs

Pour la section SCHOOL :
Dans le cas où le professeur aurait un empêchement, le cours ne sera pas remboursé.
Si l'absence est prévue, l'association mettra tout en œuvre pour trouver un professeur remplaçant.
Dans la mesure du possible (disponibilité des salles, des élèves et du professeur), un cours de remplacement pourra être proposé.

Pour la section STUDIO :
Si le cours est annulé par l'association, le cours est reporté.

Gala/représentation de fin d'année

La section BaM School participe au gala de fin d'année.
Les élèves non assidus n'auront pas la possibilité de participer, ou participerons en partie sous peine de pénaliser le groupe.
Les élèves de la section BaM Studio peuvent participer au gala si leur présence aux cours a été suffisante durant l'année et en accord avec les professeurs.

Pour les costumes, un montant de 20 euros par cours sera demandé à partir du mois de novembre.

Les costumes payés vous appartiendront. Ils peuvent faire l'objet de don à l'association.

Tenues et comportement

Il est attendu que les participants soient respectueux envers les professeurs ainsi que les autres participants. La BaM school compte sur une attention particulière au langage, à l'écoute et la discipline.

Danse :
La tenue de danse doit être validée par le professeur : legging, jogging, justaucorps, t shirt (pas de vêtement de ville : robe, jupe, jean, pantalon, collant avec pieds…).
Les cheveux doivent être attachés.
Les pieds nus (sauf en cas de problème médical).
Pour la street dance, une paire de baskets de salle propre (de préférence blanches qui pourra servir au gala) sera nécessaire.

Pour le BaM STUDIO, une tenue adaptée est à prévoir.
Pour le yoga et les pilates, un tapis sera à prévoir.
Pour le sport une paire de baskets de salle propre sera nécessaire.
Pour les stages, les indications seront fournies au moment de l'inscription aux stages.

Manifestations exceptionnelles et déplacements

Tous les projets de déplacements et manifestations exceptionnelles doivent être soumis pour autorisation au Comité de Direction au moins 3 semaines à l'avance et stipuler les modalités financières envisagées.

Les professeurs proposeront aux élèves concernés en fonction de l'évènement, de l'âge et du niveau des participants.
La participation est volontaire, non obligatoire.

Une participation financière peut être demandée aux participants pour l'inscription à ces manifestations.
Une participation au transport des participants peut être demandée.

Signature

Le 16 juin 2025

Caroline CATY, Présidente BaM School

Bam
SCHOOL
QUELQUES PETITES RÈGLES!
ÊTRE À L'HEURE
S'ENGAGER À VENIR À TOUS LES COURS
ADAPTER SA TENUE : T-SHIRT, LEGGING OU JOGGING, BASKETS DE SALLE POUR LA STREET DANCE
S'ATTACHER LES CHEVEUX
RETIRER SES BIJOUX
RESPECTER LES AUTRES
POUR UNE PRATIQUE BÉNÉFIQUE POUR TOUS, NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN RESPECTER CES RÈGLES. PROFITEZ ET PASSEZ DE BONS MOMENTS!